



Festival Musique en Charolais-Brionnais 2021

PROTOCOLE SANITAIRE • COVID-19

Protocole élaboré sur la base des recommandations du Ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles> • Document mis à jour le 23 juillet 2021

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, le festival s'est adapté dès 2020 aux contraintes de cette situation sanitaire exceptionnelle. L'édition 2021 appliquera les mesures ci-dessous.

DISPOSITIF SANITAIRE

- Billetterie entièrement dématérialisée et suppression des points de vente sur les lieux de concerts
- Vérification du Pass Sanitaire et d'un document d'identité à l'entrée de tous les concerts et autres manifestations (pass numérique via l'application TousAntiCovid ou justificatifs imprimés). *Règlementation détaillée sur : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>*
- Aération systématique des églises entre les concerts
- Espacement des places assises pour les spectateurs comme pour les artistes sur scène. Des places groupées seront autorisées pour les couples et familles. Les sièges et bancs accessibles seront clairement signalisés

CONCERTS COURTS, SANS ENTRACTE & EN JAUGES MAÎTRISÉES

- Concerts courts (1h-1h15) pour réduire les temps statiques en espace confiné
- Concerts sans entracte pour limiter les flux de spectateurs
- Jauges volontairement réduites

GESTES BARRIÈRE

- Les gestes barrières seront strictement appliqués par les bénévoles et artistes du festival - et rappelés par voie d'affichage aux spectateurs lors de l'accès aux lieux de concerts
- Distribution de gel hydro-alcoolique à l'entrée des concerts
- Distanciation physique : fléchage et organisation des flux pour les spectateurs, bénévoles et artistes du festival lors des déplacements à l'entrée et à la sortie des lieux de concerts
- Port du masque lors des concerts et manifestations :
 - Les spectateurs seront tenus de porter un masque pour l'accès aux églises et pendant toute la durée des concerts ;
 - Les bénévoles de l'association seront masqués à tout moment pour l'accueil du public et pour toute intervention autour des concerts

TRAÇABILITÉ EN CAS DE COVID-19

- Traçabilité à 100% des spectateurs, qui laissent leurs coordonnées sur la plateforme de réservation
- En cas de symptômes (en particulier sensation de fièvre), les spectateurs sont invités à prendre leur température avant de se rendre au concert. En cas d'infection avérée au Covid-19, ils sont tenus d'annuler leur venue et d'en avertir le festival. Les mêmes consignes seront respectées par les bénévoles et artistes du festival

- *Protocole valable à la date du 24 juillet 2021* •

Des mises à jour seront effectuées régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des règles en vigueur. Ces modifications seront consultables en temps réel sur le site internet du festival : www.musique-en-charolais-brionnais.com

Association Musique et Patrimoines en Charolais-Brionnais

Siège social : « Le Gâ » 71220 Saint-Bonnet de Joux • Tel : 03 85 24 79 74

Email : musique.en.charolais.brionnais@gmail.com • Site internet : www.musique-en-charolais-brionnais.com

APE : 9001Z • SIRET : 483 328 969 000 17 • Licences N°2-144885 et N°3-144886 • MAIF assurances : 3110867R